

SOCOTEC BELGIUM ASBL

Nr 2762

PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BT ET TBT

Rapport Nº : 23/16 0508/01	Personne responsable de l'exécution du travail (Nom-Prénom) :
Date du Contrôle: 08/01/2016	TAM
Propriétaire (Nom-Prénom) : MR PARENT	N°TVA/N°C. Ident. :
Adresse: INZes PRes, 23	Adresse de l'installation : TNZe 5-50-2 23
6840 BARVAUX	Adresse de l'installation: INZES-part, 23 6945 BAKUMUK
1) REFERENTIELS: R.G.I.E - Procédure interne: CHECK-LIST-INS-E-10.	
2) TYPE DE CONTRÔLE :	
□ Examen de contrôle avant mise sous tension d'une installation électrique BT et TBT domestique. □ Examen de contrôle d'une installation électrique BT et TBT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution. 3) TYPE D'INSTALLATION: □ Unité d'habitation □ Parties communes □ Autres:, soumise à : □ l'Art.86 □ l'Art.87 du RGIE. □ Distributeur:	
RIGEN = A MO	
Type prise de terre : \Box boucle \Box piquets Différentiels \Box in en, \Box ic en \Box if \Box in \Box	
A kA A protégés	A kA en A protégés A kA en A protégés
4) DESCRIPTION DE L'INSTALLATION : CODE E	3100,033
Circuits Protections Sections	Circuits Protections Sections
VOIR FL.	on Aurexa
5) MANQUEMENTS:	
NEANT	
6) NOTES : - Le différentiel général : 🗖 était plombé. 🏲 n'a pu être plombé. 🗖 a été plombé. 🗖 n'est pas plombable.	
□ absence de diπerentiel.	
- Les schémas : 🗖 ont été signés, 🗖 n'ont pas été signés. 🗖 absence de schémas. - Installation : 📦 plomberie 🥒 sanitaire : 🖨 non réalisée(s) au jour du contrôle. 🗖 Liaisons	
équipotentielles en attente. A connecter lors de la réalisation. Récepteurs (points lumineux, appareils fixes,) non placés.	
7) CONCLUSION:	
L'installation est conforme. La prochaine visite est à prévoir avant le :	
doivent être exécutés sans retard et tentes manures eté et l'aire disputatif les manquements considées	
service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens.	
Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIF à l'Administration	
de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques.	
service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. Dans le délai d'un an à dater de ce jour, en cas de refus d'une seconde visite ou au cas où des infractions subsisteraient, une copie du procès-verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276.02 du RGIF à l'Administration de l'Energie préposée à la haute surveillance des installations électriques domestiques. Les résultats du contrôle ne permettent pas d'émettre de conclusion. Un examen complémentaire est à exécuter par le même organisme en vue de compléter le dossier. Le présent document ne valide pas la mise sous tension ou le renforcement de puissance de l'installation visitée. Note: Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles	
Note : Toutes les informations obtenues lors de nos inspections sont confidentielles.	
Nom/signature de inspecteur UFFARO Date d'émission : Nom/signature du demandeur	
socret Domenico le 09/05/2016	
SOCOTEC BELGIUM ASBL - IVA n° BE 0406.671.312 - ING IBAN BE37 3400 2981 6828 - BIC BBRUBEBB/BNP IBAN BE25 2400 3255 1382 - BIC GEBABEBB Rue Grand Vinave 61/63 - R-4101 Jempson Sur Moure (Liène)	
Rue Grand Vinâve 61/63 - 8-4101 Jemeppe-Sur-Meuse (Liège) Tél. : + 32(0) 4 234 17 00 - Fax : +32(0) 4 234 17 80 – inspection.belgium@socotec.com - www.socotec.be	

www.certigreen.be Tél. 0471/580.708